

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Avenant n°1 à la convention relative à la participation des délégués des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention relative à la participation des délégués des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement portant sur les modifications de la dénomination du délégué des services de l'eau et de l'assainissement, Société ACCM Eaux, Groupe SAUR, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, à signer cet avenant joint au rapport.
- Cette délibération n'a aucune incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée